



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_154  
Nomenclature : 7.5.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Subventions allouées dans le cadre du fonds initiatives jeunes : Emancip'Action

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saintes a décidé d'encourager les initiatives des jeunes de l'Agglomération Saintaise pour les aider à relever les défis qui s'offrent à

eux en termes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel et collectif, d'engagement solidaire et citoyen.

L'Appel à projet " Emancip'Action " permet de soutenir les projets portés par les jeunes de 11 à 17 ans, avec le soutien d'une association, d'une structure territoriale ou d'un établissement scolaire. Le projet devra présenter un caractère de défi collectif pour le groupe de jeunes et marquer une étape décisive en termes de prise d'autonomie, de sorte à constituer un tremplin en termes de citoyenneté active des jeunes.

#### **Bénéficiaires :**

- Être âgé de 11 à 17 ans inclus
- Être domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Être 2 minimum
- Avoir un relais institutionnel (association ; collectivités ; établissements scolaires...) pour la réception de la subvention ou être détenteur d'un compte bancaire en tant que Junior Association.
- Possibilité d'être aidé par un accompagnateur local (animateur, professeur, parent, autre jeune expérimenté dans ce type de projet...)

Le dispositif retiendra les projets s'inscrivant dans la démarche participative des jeunes et sera ouvert à tous les champs d'intervention : vie locale, création artistique, culture, sport, solidarité locale et à l'international, humanitaire, développement durable, mobilité ...

Le soutien de la Communauté d'Agglomération sera apporté sous forme d'un virement à destination d'organismes institutionnels, tels que les Juniors Association, les structures d'accompagnement de jeunes, les établissements scolaires, les municipalités... Ces derniers se porteront garants de la bonne gestion du financement par les jeunes et devront signer le document d'engagement sur l'honneur. La structure en question pourra également établir une convention avec les jeunes (et leurs parents) afin de s'assurer de l'accord passé avec les jeunes.

L'aide octroyée sera plafonnée à 500 € et ne pourra pas excéder 90% du coût global du projet. Cependant, les actions d'autofinancement, la participation des familles et les co-financements sont vivement encouragés et feront l'objet d'une plus-value lors de l'examen des dossiers. La subvention ne comprend pas le coût ou une partie du coût de l'accompagnant qu'il soit professionnel ou non.

Actuellement 3 projets ont été déposés et ont recueillis un avis positif du jury présidé par Madame CAMBON, vice-présidente déléguée à la jeunesse :

- « Sport et Paix », porté par un groupe de jeunes du lycée Bellevue.
- « Règles N Care » présenté par un groupe de jeunes du lycée Recouvrance.
- « Planète en danger » présenté par un groupe de jeunes du collège René Caillé.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 et notamment l'article 6, III, 2°), « Education Enfance Jeunesse»,

Vu la délibération n°2020-200 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020, portant sur la validation du dispositif « Emancip'Action » comprenant notamment le dossier de demande ainsi que le règlement de fonctionnement,

Considérant les modalités de candidatures définies dans le règlement de fonctionnement du dispositif,

Considérant les critères d'examen des projets définis dans le règlement de fonctionnement du dispositif notamment :

- le sérieux et la présentation du dossier
- la faisabilité du projet

- le défi pour soi relevé par le groupe
- les compétences à mobiliser ou à acquérir à l'occasion de la mise en œuvre du projet
- la démarche participative et l'implication des jeunes
- l'impact en termes d'émancipation citoyenne des jeunes
- l'originalité de l'action, son caractère innovant
- les projets faisant l'objet de co-financement (autres subventions, participations des familles, actions d'autofinancement)
- la complémentarité des jeunes dans le groupe et le partage des rôles
- les éléments de valorisation proposés et la viabilité du plan d'action proposé pour le réaliser
- le potentiel de perfectibilité et de pérennisation du projet
- la volonté des jeunes à témoigner et à transmettre dans une optique d'effet multiplicateur auprès d'autres jeunes
- les jeunes sensibilisés à la dynamique associative

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 au compte 6574,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention de :

- 500 € à la Maison des Lycéens de Bellevue pour la réalisation du projet « Sport et Paix ».
- 500 € au Lycée Recouvrance pour la réalisation du projet « Règles N Care ».
- 500 € au Foyer Socio-éducatif du Collège René Caillé pour la réalisation du projet « Planète en danger ».

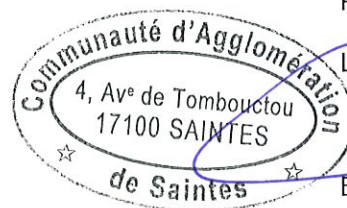
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Finances à procéder au versement de ces subventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.